



Les Martres-de-Veyre
naturellement vôtre
Mairie des Martres de Veyre
place Alphonse Quinsat
63730 LES MARTRES DE VEYRE

Envoyé en préfecture le 21/03/2024
Reçu en préfecture le 21/03/2024
Publié le
ID : 063-216302141-20240314-DB_2024_02_13-DE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PIGOT Pascal, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 21

Date de convocation du Conseil Municipal : le 08/03/2024

PRESENTS : Pascal PIGOT - Martine BOUCHUT - Régis BERNARD - Gilles DURIF - Gloria DIALLO - Jean-Pierre RIGAL - Christophe CHAPUT - Grégory DESTOMBES - Sylvie CAMUS - David PERREIRA - Sébastien BERNARD - Frédéric MASSON - Jocelyne MOGENROS - Laurence DELAVET - Éric CANDIOLO - Damien COULON -

ONT DONNE POUVOIR : Catherine PHAM (procuration à Martine BOUCHUT) - Annick BARDEY (Procuration à Gloria DIALLO) - Pascal BARTHELEMY (Procuration à Gilles DURIF) - Anne-Sophie JARROUSSE (Procuration à Régis BERNARD) - Catherine LOPEZ (Procuration à Laurence DELAVET).

ABSENTS : - Stéphanie DUBIEN - Evelyne KERJOLIS-CAUVIN - Kévin TREMOUILLE - Anthony VAZEILLE - Cécile MANDONNET - Lucie DEQUESNES.

Grégory DESTOMBES a été élu secrétaire.

N° 2024-02-13

CM du 14 mars 2024

Objet : travaux d'éclairage public – éclairage aux abords du nouvel ALSH/RESTAURANT SCOLAIRE

La commune a sollicité l'inscription des travaux d'éclairage aux abords du nouvel ALSH/RESTAURANT SCOLAIRE au programme d'éclairage public.

L'estimation des dépenses s'élève à 46 000.00€ HT.

Territoires d'Energie prendra en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50% du montant HT. La commune participera à hauteur de 50% de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'écotaxe soit 23 003.36€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages :

- **Approuve** les travaux d'éclairage public désignés ci-dessus ;
- **Autorise** M. Le Maire ou un de ses représentants à signer à signer la convention avec Territoires d'Energie.

Pour :	21
Contre :	
Abstention :	

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, le 15 mars 2024

Le maire,
Pascal PIGOT

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le



ID : 063-216302141-20240314-DB_2024_02_13-DE